



## Délibération N°06-2023

• Caisse des écoles - Conseil d'Administration – 26.01.2023

L'an **deux mille vingt trois**, le 26 janvier à 17h15, le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de Cenon, sur convocation de son président par courriel en date du 20/01/2023, s'est assemblé en salle du Conseil Municipal de la Ville de Cenon, sous la présidence de M. Alexandre MARSAT – représentant du Président.

Nombre d'administrateurs : 8  
Nombre de pouvoirs : 0

Nombre d'administrateurs présents : 6  
Nombre d'administrateurs votants : 6

**Présents** : Alexandre MARSAT, Jérémy RINGOT, Ingrid LAFON, Stéphane GAY, Sébastien ROSSIGNOL, Benoît LOTH,

**Absents ou excusés** : Marina OUEDRAOGO (absente), Maëva DE FILIPPO (absente)

**Secrétaire de séance** : Cécile ROJAT

---

### Signature d'une convention avec l'Education Nationale pour la mise en place de petits déjeuners dans les écoles élémentaires de la ville

Dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et dans le cadre de sa démarche de demande de labellisation en tant que Cité éducative, la ville de Cenon a été sollicitée par l'Education Nationale pour mettre en place des petits déjeuners dans les écoles élémentaires de la ville pour l'année scolaire 2022/2023.

Cette action de promotion de la santé à l'école a pour objectif de renforcer l'éducation à l'alimentation dans le cadre d'un environnement instaurant un climat de confiance et de réussite pour tous les élèves et, pour certains, de répondre à des difficultés liées à des inégalités sociales.

Une expérimentation de ce projet sur l'année 2021/2022, dont les impacts ont été positifs, permettent d'envisager cette année le déploiement de cette action sur 6 écoles élémentaires. Les écoles concernées cette année par le projet sont les écoles élémentaires Maumey, Cassagne, Jaurès, Van Gogh, Michelet et Blum.

La convention ci-jointe cadre le projet en précisant les modalités de fonctionnement de l'action, le rôle de la collectivité et de l'Education Nationale ainsi que la subvention prévue pour la mise en œuvre du projet. 1.30€ par Petit Déjeuner pourront être attribués à la ville pour l'achat des consommables.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré par,  
6 voix pour  
0 abstention  
0 voix contre  
Approuve la signature de la convention et la mise en œuvre du projet.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.



Jean-François EGRON

Président de la Caisse des écoles

Caisse des écoles  
1 Avenue Carnot  
33150 Cenon